



Réf. Farde e-Assemblées : 2625385

N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Verdure - Potiers - Parcelle 2282.- Droit de superficie.- Logement Bruxellois.- Retrait de la décision n°75 du Conseil communal du 09/09/2024.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 117, et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Conseil communal du 09 septembre 2024 autorisant la Régie Foncière, à conclure, dans le cadre du réaménagement du complexe dit "Potier", un droit de superficie perpétuel (ou, à défaut, d'une durée de 99 ans renouvelable) en faveur de la scrl "Le Logement Bruxellois" sur la parcelle sise rue de la Verdure à 1000 Bruxelles, cadastrée Bruxelles 10ème division section L, numéro 2282E, d'une superficie de 630m² moyennant le paiement d'un canon unique fixé au prix symbolique de 1,00 EUR ;

Vu la décision du Conseil communal du 27 mai 2024 adoptant définitivement le plan de modification d'alignement n° 7618 pour l'ilôt formé par la rue de la Verdure, rue du Vautour, rue de Soignies et la rue des Vierges ;

Considérant que suite à cette modification d'alignement un échange de terrains piloté par le Service Juridique aura lieu avec le Logement Bruxellois visant à retirer 628 m² du domaine de la Ville et à incorporer 1494 m² dans le domaine public de la Ville ;

Considérant que l'adoption définitive de l'alignement et l'autorisation d'échanger des terrains rend obsolète la proposition de la Régie Foncière d'octroyer un droit de superficie en faveur du Logement Bruxellois ;

Considérant que pour cette raison il est nécessaire de retirer la décision n° 75 du Conseil communal du 09/09/2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Retirer la décision n° 75 du Conseil communal du 09/09/2024 rendue obsolète par l'adoption définitive du plan d'alignement n° 7618, pour l'ilôt formé par la rue de la Verdure, rue du Vautour, rue de Soignies et la rue des Vierges.

Annexes :

